

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de  
SAINT-CLAUDE

Canton de  
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA  
N° INSEE 39 561

**Délibération N°  
65-2023**

**Nombre de Membres**

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 9
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

10/12/2023

Date d'affichage :

10/12/2023

**Objet de la délibération**

**Emprunt auprès de  
l'Agence France Locale**

**Résultat du  
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 039-213905615-20231214-65\_2023-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Extrait du Registre  
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 18 heures 15,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Alain MOISSONNIER, Dominique LACROIX

Procurations données :

- d'Alain MOISSONNIER à Jan VINCENT
- de Dominique LACROIX à Jean-Robert BONDIER

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Michaël MARILLIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements de l'exercice 2023 et qu'il convient d'étaler la dette de la commune, il est opportun de recourir à un emprunt de 84 000 € ;

Considérant que le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649,

; Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

**DÉCIDE**

De signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Montant du contrat de prêt : 84 000 EUR (quatre-vingt-quatre Mille Euros)

Date de débloqué des fonds : 29 décembre 2023

Durée Totale : 20 ans

Mode d'amortissement : Échéances constantes

Fréquence : Trimestrielle

Taux Fixe : 3,56 %

Base de calcul : 30/360

Commission d'engagement : Néant

Frais de dossier : Néant

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 14/12/2023

Le secrétaire de séance  
Michaël MARILLIER

Pour extrait conforme, le Maire,  
Jean-Robert BONDIER

